

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 48 (1951)
Heft: 4

Rubrik: Société romande d'apiculture

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

Assemblée des délégués du 10 mars 1951

Rapport du président

Messieurs les Délégués,

Conformément au mandat que vous avez bien voulu me confier à l'assemblée du 11 mars 1950, j'ai l'honneur de vous présenter un modeste rapport administratif sur l'exercice qui vient de s'écouler.

Je m'adresse d'abord à nos chers Vétérans pour leur exprimer sincèrement toute notre reconnaissance pour leur fidèle attachement moral et financier à notre Société et à notre intéressante cause apicole.

C'est donc avec une heureuse satisfaction que je cite les noms de ces braves jubilaires de 50 et 35 ans de sociétariat en attendant que notre préposé aux vétérans, M. Loup, leur adresse nos meilleurs souhaits et leur remette le souvenir traditionnel qui est l'expression des sentiments dus à nos aînés :

Vétérans ayant droit au plateau :

Otto Pfenniger, La Genevoise
Léon Gindrat, Erguel Prévôté
Gustave Wicht, Basse-Broye
Jean-Luc Duvernay, Sierre

Ali Montandon, Montagnes-Neuchâteloises
Fritz Bindith, Côte-Neuchâteloise
Jacques Mauron, La Glâne

Vétérans ayant droit au gobelet

Théophile Wehrli, La Genevoise
Antoine Leclerc, La Genevoise
Edmond Jacquier, Les Alpes
Jules Pernet, Les Alpes
Alphonse Roux-Petter, Les Alpes
Ezéchiél Waridel, Les Alpes
Henri Feutz, Montagnes-Neuchâteloises
Edmond Grandjean, Montagnes-Neuchâteloises
Eugène Perrin, Grandson
et Pied du Jura
Charles Duvoisin, Grandson
et Pied du Jura
William Pasche, Jorat
Armand Paquier, Jorat
François Moix, Hérens
Jean Aebi, Lausanne
Ernest Bovey, Lausanne
Louis Pahud, Lausanne

Paul Perrin, Lausanne
Henri Girod, Erguel-Prévôté
Robert Mermoud, Gros de Vaud
Emilien Panchaud, Gros de Vaud
Emile Pochon, Gruyère
Emile Herzig, Moudon
Charles Pochon, Moudon
Marcel Jacot, Nyon
Emile Weber, Orbe
Charles Clot, Basse Broye
Gustave Steinmann, Basse Broye
Louis-Auguste Nicod, Brasse Broye
Louis Echenard-Brandt, Chamossaire
Constant Beuchat, Jura-Nord
Léon Jolidon, Jura-Nord
Veuve Joseph Chappuis, Jura-Nord
Robert Combremont, Pays d'En-Haut
Henri Joye, Abeille-Fribourgeoise
Clovis Donnet-Descartes, Monthey
Marcel Soavi, Nyon

La loi inexorable de la vie a fait que la Providence au repris au sein de sa Grande Famille des membres dévoués, il est donc de notre devoir d'évoquer le souvenir de ces chers disparus en leur adressant une pensée émue et en exprimant à leurs proches toute notre sympathie.

Votre Comité a tenu 12 séances, dans la première de celles-ci la répartition des charges s'est opérée franchement entre les différents membres sauf en ce qui concerne le service des annonces qui a été régi jusqu'au 31 décembre 1950 par Monsieur Charles Thiébaud qui était au bénéfice d'un contrat daté du 1er janvier 1927 et qui prévoyait un délai de dénonciation de 6 mois. Actuellement cette charge a été confiée à M. Gassmann Louis qui, nous ne doutons pas, apportera le développement désiré à ce service dans l'intérêt direct de notre journal et de nos finances.

Suivant l'extrait du procès-verbal, paru dans le journal du mois d'août, de la séance du C.C. du 24 juin 1950, vous avez constaté, qu'il a été donné suite au désir exprimé par l'assemblée des délégués au sujet de la mise en soumission de l'impression de notre journal et que ce travail a été laissé à l'Imprimerie Corbaz S.A., à Montreux, avec laquelle il a été passé un contrat de 5 ans (durée minimum admise par l'Office des devis de la Société Suisse des Maîtres Imprimeurs).

Le C.C. ne pouvait se départir des décisions prises en son temps en toute connaissance de cause et désirait définitivement tourner les quelques pages malheureuses de notre Société Romande d'Apiculture, ne plus y revenir et ne regarder vers l'avenir qu'avec confiance et dévouement.

Egalement dans le cadre des propositions faites par diverses Sociétés il a été procédé :

- 1^o au transfert de nos titres représentant une valeur de Fr. 65,000.— de la Caisse d'Epargne et de Crédit à la Banque Cantonale vaudoise, à Lausanne. Ces valeurs ne pourront plus être retirées sans la signature du Président et du Caissier.
- 2^o à la conclusion avec la Fédérale Cie d'Assurances à Zurich, d'une assurance caution du montant de Fr. 10 000.— pour couvrir les pertes que notre Société subirait par suite d'actes d'infidélité de notre caissier.

Les 23 et 24 juillet les apiculteurs romands ont eu le plaisir d'être reçus dans la coquette ville de Nyon par la dévouée Société de la localité et des environs.

Disons d'emblée que notre fête a été organisée dans les moindres détails avec un soin particulier par le Comité de Nyon et plus spécialement par son président M. Luthi et son caissier M. Kernen à qui je me fais un devoir d'adresser toute notre reconnaissance pour la complète réussite de notre traditionnelle rencontre. Malgré toutes les réjouissances et les joies gastronomiques qui nous ont été réservées avec tant de cœur il a été constaté une ombre au tableau de la participation. En effet lorsque la Société organisatrice y met toute son âme pour recevoir dignement ses amis il semblerait que ces derniers devraient avoir à cœur de participer plus nombreux à ces joyeuses manifestations. Malheureusement tel n'a pas été le cas ces deux dernières années et l'on ne peut pas toujours répéter que les absents ont tort car de telles allégations ne comblent pas les déficits que les organisateurs doivent enregistrer. En conséquence, il semble indiqué de rechercher un remède contre cette inertie et en attendant, je dis encore une fois merci à ces amis de Nyon.

A l'occasion de cette fête il a été rendu hommage à la mémoire du grand naturaliste « François Huber » dont les travaux ont rendu d'éminents services à l'apiculture ; une simple cérémonie à Prégny marqua le 200^e anniversaire de sa naissance et notre secrétaire, M. Paul Zimmermann, dans une allocution émouvante retraça l'œuvre de ce grand génie. La plaquette qui vous a été adressée, avec le numéro de juillet, de notre Journal, retraçant la vie et l'œuvre de François Huber nous a valu de nombreuses et vives félicitations tant au point de vue de la rédaction, de la présentation que de l'impression. Ces éloges nous devons les attribuer directement à notre membre du Comité Paul Zimmermann qui par la riche exécution du travail qui lui a été confié a recueilli le mérite et l'honneur qui lui étaient dus.

Le cours de montagne a été organisé par la Société d'apiculture des Montagnes neuchâteloises et nous ne doutons pas que sur les bases du programme qui nous a été soumis en son temps, il aura contribué au développement de l'apiculture dans cette belle région de Neuchâtel.

Que vous dire du concours de ruchers attribué aux Sociétés du Gros de Vaud, Menthue, Moudon, Jorat, Lucens et Glâne, si ce n'est que celui-ci a rencontré un grand succès. En effet, 30 apiculteurs se sont inscrits et je me fais un devoir de féliciter les heureux lauréats pour les brillants résultats obtenus et d'adresser aux trois membres du Jury notre reconnaissance pour avoir accompli avec objectivité et impartialité leurs délicates fonctions.

Selon le rapport de M. Dietrich vous avez pu constater que le contrôle du miel a été demandé en 1950 par 607 apiculteurs, ce qui est un record, avec 182.940 kg. de récolte. Ces chiffres révèlent que ce service a atteint une importance telle que les conditions qui le régissent actuellement devront être complètement revues et adaptées aux exigences nouvelles afin de garantir un écoulement rationnel de notre miel. Il sera indispensable de nous entendre avec les Sociétés d'apiculture de la Suisse allemande et de la Suisse italienne afin de rendre ce contrôle plus uniforme et spécialement de rechercher dans la question de l'impression des étiquettes un modèle standard attirant l'œil du consommateur et pouvant ainsi favoriser et la présentation et la vente des récoltes disponibles dans les différents centres d'achat de la Suisse. A ce sujet, nous vous soumettons le projet de statuts de la Fédération des Apiculteurs suisses qui s'avère aujourd'hui indispensable pour donner aux membres des Comités des trois Fédérations les pouvoirs nécessaires à la défense des intérêts des producteurs sur le terrain tant politique qu'économique.

Sur 47 Sociétés qui composent notre Fédération, 33 présidents ont respecté l'article 6 des statuts, c'est-à-dire qu'ils ont été assez diligents pour nous faire parvenir en temps utile leurs rapports sur l'activité déployée durant l'exercice écoulé. Nous ne saurions excuser l'oubli ou la négligence des autres. C'est avec intérêt que nous avons pris connaissance de tous ces documents qui nous ont apporté des encouragements, de judicieux renseignements sur les récoltes, l'état sanitaire des ruchers. Nous profitons de l'occasion pour exprimer toute notre reconnaissance aux dévoués membres des Comités des Sections en les assurant que le C.C. ne manquera pas à toutes circonstances justifiées de leur vouer sa sollicitude. Nous avons enregistré avec plaisir que dans certaines régions de notre « Romandie » nos chères avettes ont gratifié bien des apiculteurs d'une belle et bonne récolte de miel qui a pu être en grande partie écoulée aux prix officiels, conséquence des décisions prises en son temps par vos mandataires et leurs collègues suisses et de l'esprit de large compréhension commerciale de bien des acheteurs et spécialement des maisons de gros ci-après que je me dois de vous signaler :

Fédération Bernoise des Associations agricoles, Fédération Valaisanne des Producteurs de lait, USEGO, Migros, Maison Rihtstein, Delémont, et USC à Bâle.

De ce fait l'écoulement des stocks des apiculteurs qui ont eu un peu de patience a été assuré.

La Direction du Comptoir Suisse a bien voulu consacrer son 11e périodique à l'apiculture suisse. Cette riche publication d'une présentation harmonieuse qui sera diffusée non seulement en Suisse, mais spécialement à l'étranger, sera certainement appréciée dans bien des milieux et ne manquera pas d'apporter l'aide recherchée au développement économique de notre pays.

Nous devons donc exprimer toute notre gratitude à M. Faillettaz, directeur du Comptoir, pour avoir été assez aimable de se pencher sur le bel art d'élever les abeilles. D'autre part, je m'en voudrais de ne pas vous informer que MM. Valet, Gassmann, Soavi, Zimmermann, Luisier, Porchet et Dietrich qui

ont collaboré intelligemment à l'établissement de cette œuvre se sont vu décerner des fleurons élogieux. Ce périodique peut être obtenu au prix de Fr. 5.— pièce. M. Valet se chargera bien volontiers des inscriptions.

Au début de janvier la Librairie Payot, à Lausanne, seule propriétaire des droits d'auteurs de la « Conduite du rucher » de Bertrand, a fait paraître la nouvelle édition. Ce traité d'apiculture revu et augmenté est d'une belle présentation et nous espérons que comme par le passé il rendra de grands services et sera en conséquence, apprécié des apiculteurs. Dans le but de faire bénéficier nos sociétaires du prix de souscription nous avons passé à la Librairie Payot une commande de 200 exemplaires, ceux-ci seront livrés au prix coûtant par notre bibliothécaire.

Les sections d'Erguel Prévôté et du Jura-Nord ont fêté, en 1950, leur soixantième et cinquantième anniversaire. Nous nous faisons donc un plaisir de leur exprimer les vives félicitations de tous leurs collègues de la Romande, et de formuler les vœux les plus ardents pour que cet esprit de dévouement désintéressé et de sincère solidarité se perpétue dans ces belles sections qui nous ont toujours accordé sans réserve, l'appui indispensable à la bonne marche de notre Fédération.

L'effectif de notre Société était de 6268 membres en 1950 ; à ce jour nous comptons 5860 sociétaires. Nous regrettons ces défections assez sensibles qui proviennent d'un certain nombre de membres restés en suspens par suite d'oubli ou de négligence et de la démission d'une centaine de sociétaires neuchâtelais. Toutefois, nous nourrissons l'espoir de voir combler ce vide par le retour dans notre famille des membres qui nous ont momentanément abandonnés, car nous serons toujours de cœur et de volonté constructive avec les apiculteurs de toutes les régions de notre Pays romand.

Messieurs les délégués, je pense que ce rapport qui est pour moi le baptême du feu, ne vous aura pas trop déçus, et je souhaite que la Providence accorde à vos familles bonheur et santé, gratifie vos abeilles d'un nectar aussi beau que bon et que cette paix désirée par tous les peuples s'affirme dans chaque être humain afin d'éviter au monde un nouveau péril commun.

MEUNIER P.

Allocution

aux vénérables de la SAR à l'Assemblée des délégués

Aujourd'hui que vos années, vers la fin de la carrière apicole s'approchent, serait-il sage de la part d'un amoureux d'abeilles à cheveux gris de vous ennuyer bien longtemps ?

Des phrases, du verbe, fatiguent aussi bien les races futures que les vétérans de 35 miellées ou les vénérables de 50 ans de notre docte corporation.

A l'âge raisonnable, l'esprit se plaît à voltiger de ci de là dans la galerie des souvenirs à la manière des abeilles lorsqu'elles butinent dans les corolles odoriférantes. Entrons dans la belle ronde qui anime vos secrètes pensées en ce jour de fête. Le voulez-vous ?

Lorsque l'air est plein des senteurs des fleurs et que les vents tiennent leur bouche close, vous êtes allés voir sur les herbes nouvelles la merveille des belles, l'abeille, dont vous avez chanté le nom.

Au temps de vos amours, vous avez dit avec les poètes, en pensant à celle qui occupait votre cœur :

Sa bouche étroite est si vermeille
Son visage a tant de fraîcheur !
Qui ne serait abeille
Auprès d'une si belle fleur ?

Au jour des années maigres tout en philosophant à l'orée du bois, vous pensiez en sage, à la peine sans profit et au profit sans peine.

Sous le ciel bleu, à la perte d'un essaim aussi volage que mes propos, vous reconnûtes que le miel de l'abeille est formé plus pour autrui que pour soi-même.

Par antipathie aux jours des révoltes lorsque la troupe lâche des pilleuses vous assaillait pour spolier le beau miel, stoïquement, en tirant sur votre bout de Grandson, un mot blessant vous échappa. Pourtant vous savez qu'en vous piquant la méchante y laissait son dard et sa vie.

Aujourd'hui à l'automne de votre carrière, chers vétérans, vous êtes l'objet de notre admiration.

Vous nous revenez comme après leur labeur les avettes reviennent à la ruche.

Et voilà que déjà notre farandole des réminiscences est terminée. Le temps s'est écoulé, mais il vous récompense.

Tout à l'heure vous savourerez l'ambrosie qui coule à la fontaine de notre belle amitié dans vos gobelets d'étain armoriés et semés d'abeilles d'or.

Fleurier, le 10 mars 1951.

Le grand méchant loup.



CONSEILS AUX DÉBUTANTS

pour avril 1951

Il pleut, il pleut. Du ciel gris, plombé, des ficelles argentées tombent sans discontinuer. Partout dans la campagne, les terres sont détrempées; de grandes flaques, ridées par un fort vent d'ouest, recouvrent les cultures de leurs eaux glauques et boueuses. Et pourtant, dans deux jours le printemps sera officiellement installé. Mais, attendu par tant de monde, Messire Printemps se fait désirer. Les bourgeons des arbustes ont bien de la peine à grossir et se gonfler; dans les haies, les primevères s'essayaient timidement à entr'ouvrir leurs beaux yeux